

Une solution santé mutualisée, pour quoi faire ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés et ses représentants locaux, le Conseil départemental a décidé **de proposer des contrats de complémentaire santé à prix négociés, accessibles à tous ses habitants, et regroupés sous l'appellation Haute-Vienne santé.**

Cette solution santé mutualisée s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de **renforcer l'accès aux droits** de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.

Objectif : **lutter contre le renoncement aux soins** et favoriser le retour à une complémentaire santé de qualité, moins onéreuse.



Notre partenaire Actiom ?

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires... Elle porte les opérations "Ma commune, ma santé" et "Mon département, ma santé". Son représentant local, le cabinet EOS conseils, est inscrit à l'Orias.

Le Département de la Haute-Vienne vous propose



La solution santé mutualisée pour tous



D'INFOS SUR

www.haute-vienne.fr

ou en appelant le

05 57 810 410

"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom pour l'opération "Mon département, ma santé"

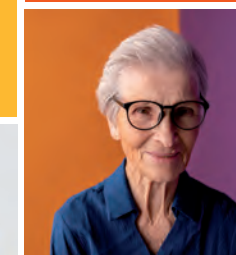


Votre Département se mobilise pour votre santé



8 niveaux de garantie

Un conseiller à votre écoute



Des tarifs négociés



La solution santé mutualisée pour tous

Des rendez-vous sur l'ensemble du département au **05 57 810 410**

(prix d'un appel local)

Conception - Mise à jour Asbury / Photos - Freepik



+ d'infos sur haute-vienne.fr

Pour qui ?

- > **Un particulier habitant le département** (résidence principale ou secondaire) ;
- > **Un commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé en Haute-Vienne** (éligible en loi Madelin) ;
- > **Membre de l'association Actiom** (cotisation mensuelle de 1 €/mois).

Quelles couvertures ?

DES OFFRES VARIÉES

- > Le choix entre **4 complémentaires santé partenaires** et jusqu'à **8 niveaux de garanties** ;
- > Des solutions pour **les actifs**, ouvertes jusqu'à 65 ans ;
- > Des solutions pour **les seniors**, ouvertes à partir de 50 ans **sans limite d'âge** à la souscription ;
- > Des solutions **personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques, etc.) ;
- > Des contrats **responsables** intégrant le 100% santé ;
- > **Nouveauté** : un contrat spécifique pour les résidents en Ehpad ou USLD.

DES TARIFS MUTUALISÉS*

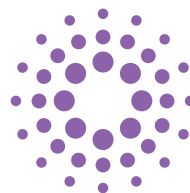
- > Tarifs négociés ;
- > Gratuité dès le troisième enfant.

DES AVANTAGES*

- Pas de sélection médicale ;
- Prestations sans délai de carence ;
- Assistance santé 24h/24h ;
- Protection juridique santé ;
- Télémédecine ;
- Montre connectée offerte en cas de dépendance GIR3, GIR2 et GIR1 ;
- Remboursement de cotisation en cas d'hospitalisation de + de 7 jours ;
- Bonus fidélité ;
- Prise en charge des consultations de diététicien ou de nutritionniste.

* selon la formule choisie

Où se renseigner ? Comment adhérer ?



> Une solution adaptée à chacun :

- Des rendez-vous à Limoges et en divers lieux du département ;
- Des rendez-vous à domicile pour plus de confort ;
- Une souscription possible par téléphone en appelant le numéro ci-dessous.

> Informations et prises de rendez-vous :

05 57 810 410

(numéro dédié, prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

- Formules et garanties.
- Conseil, souscription et suivi du contrat.
- Aide à l'utilisation des services et outils.

Des permanences sur l'ensemble du département



uniquement sur rendez-vous.

Les lieux de rendez-vous possibles sont situés au sein du réseau des Maisons du Département :

LIMOGES

Hôtel du Département
11 rue François Chénieux

AIXE-SUR-VIENNE

Maison du Département
10 avenue des Villas

AMBAZAC

Maison du Département
9 rue Chantegros

BELLAC

Maison du Département
32 rue Vincent Auriol

BESSINES-SUR-GARTEMPE

Maison du Département
6 bis avenue de la Libération

CHÂLUS

Maison du Département
Place Salvador Allende

CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Maison du Département
7 impasse des thuyas

EYMOUTIERS

Maison du Département
7 rue du Pré Thibaud

LE DORAT

Maison du Département
10 rue de la Croix Parot

NANTIAT

Maison du Département
56 avenue des pins

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

Maison du Département
17 rue du petit moulin

